



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants accueillis

Question écrite n° 68960

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conséquences pécuniaires qu'entraîne la suppression des allocations auxquelles ouvrent droit les enfants confiés à un membre de leur famille, lorsque la mesure d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) n'est plus nécessaire. Il lui demande ce qu'elle entend faire afin que cette prestation sociale puisse continuer à être versée lorsque l'enfant reste dans sa famille.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68960

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6581